



ADFAAH

Association départementale des foyers
d'accueil pour adultes handicapés

Projet associatif

2023 - 2027

8 rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY
adfaah.asso@orange.fr



Le projet associatif est le document de référence de l'ADFAAH.

Il s'adresse particulièrement aux personnes qui fréquentent nos établissements, aux familles, aux membres de l'association, aux professionnels, mais aussi aux partenaires et aux financeurs.

Son but est de faire connaître ou rappeler les valeurs qui fondent l'association. Il constitue le moyen de prévoir et de planifier les actions à mettre en œuvre et les objectifs.



Le mot du président

Le dernier projet associatif de l'ADFAAH a été adopté en 2015 en assemblée générale. Valable 5 ans il nous fallait donc travailler à son actualisation car il doit s'adapter au service des personnes que nous accueillons, aux évolutions sociétales et réglementaires. Il est donc nécessaire de le réévaluer périodiquement.

La précédente version présentait les travaux d'extension et de construction évoqués lors de l'assemblée générale de 2014, un grand chantier d'amélioration du confort de l'accueil dans les trois foyers de vie. Afin de respecter l'intimité de chacun, chaque chambre doit être dotée d'un cabinet de toilette avec douche accessible et WC.

Face à l'évolution dans la connaissance des pathologies, des besoins des populations accompagnées, du vieillissement de celles-ci, une importante réflexion a été engagée et se poursuit. La formation des personnels qui font preuve d'une remarquable implication à tous les niveaux et dans tous les métiers de l'association, est un enjeu fort pour répondre en partie à cette priorité.

Dans l'esprit de la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le plan d'action de ce projet servira de base à nos actions pour les cinq années à venir. Il influencera le projet de chacun des établissements géré par l'association dont les actions doivent être en cohérence avec celui-ci.

Le projet de l'ADFAAH renouvelle également l'appel à l'engagement et à l'implication des parents, familles et amis des personnes accueillies dans l'association. Nous l'espérons clair et ambitieux. C'est un document fédérateur auquel tous les acteurs doivent se référer. Il inclut notamment le travail de réflexion d'un rapprochement avec l'association médico éducative du Chalonnais (AMEC). Il garantit la continuité des actions dans le cadre d'une dynamique commune.

Le projet associatif est un outil politique et technique au service des personnes accueillies.

Joël COLLIN

Sommaire.

1. Préambule _____	5
2. L'association ADFAAH _____	9
3. La démarche de révision du projet associatif	17
4. Les principaux acteurs, leurs attentes, leurs visions _____	23
5. Le cadre de référence du projet associatif	28
6. Le projet politique de l'association pour 2023 / 2027 _____	32

1. Préambule

Un projet associatif est un document qui inscrit l'action politique d'une association dans un contexte territorial et temporel. Il est prospectif. C'est un élément essentiel d'une politique associative. Il...

- Est la pièce d'identité de l'association
- Cherche à apporter des réponses aux besoins des personnes accompagnées
- Fixe les modes d'organisation de l'association et des structures qu'elle gère
- Explicite les valeurs qu'elle porte
- Sert de support à sa communication
- Est un cadre de référence dans le suivi et l'évaluation des prestations proposées
- Fédère les bénévoles et les professionnels
- Est un support dans la fonction de management du directeur général
- Permet d'arrêter et de mettre en place des orientations stratégiques
- Est un outil obligatoire lors de la négociation du CPOM

Au-delà, le projet associatif permet de :



COMMUNIQUER

Et faire connaître l'association, ses missions, son rôle auprès des parties prenantes internes (administrateurs, usagers, salariés et bénévoles) et externes (partenaires, financeurs et collectivités)



FÉDÉRER

chaque acteur autour de valeurs, missions et d'orientations fortes et partagées



GUIDER

les établissements et services dans la gestion de leurs activités, grâce à la déclinaison du projet associatif en projets d'établissements ou de services, et à une présentation détaillée de leurs activités



ORIENTER

les usagers, en proposant une présentation des différentes prestations proposées par l'association (plateforme de service)

Le projet de l'ADFAAH s'inscrit dans un contexte et un environnement mouvant au vu des chantiers en cours au niveau national :

- Réforme de la tarification des ESMS dont le projet SERAFIN-PH qui vise à mettre en adéquation les financements et le parcours de la personne
- Généralisation du dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » suite au rapport Piveteau de 2015
- Généralisation de la notion de dispositif intégré privilégiant les notions de parcours et de repérages des besoins
- Généralisation de la signature du CPOM (obligation de projet) et de passage à l'EPRD

Du point de vue méthodologique ce projet a fait l'objet d'un important travail :

Un groupe pilote composé du président de l'association, d'administrateurs, du directeur général de l'association, des directeurs d'établissements et d'un cabinet externe dont le rôle était d'animer la démarche de réflexion et de structurer l'écriture du projet.



Une enquête en ligne auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des professionnels et des administrateurs portant sur les perceptions que chacun a du travail fait par l'association et sur leurs attentes.



Fiche d'identité de l'ADFAAH

NOM DE LA STRUCTURE	Association départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés (ADFAAH)
ADRESSE DU SIÈGE	ADFAAH Siège Social , 8 rue des Bois Chevaux – 71640 Givry
COORDONNÉES	Tél : 03 85 46 46 60 Mail : adfaah.asso@orange.fr
PRESIDENT	M. Joël Collin
DIRECTEUR	M. Laurent Delrieu
DATE DE CREATION	22/05/1970

Les établissements et services de l'ADFAAH

L'ADFAAH gère huit établissements répartis sur 4 sites géographiques et proposant différents type d'accueil à des adultes à partir de 20 ans en situation durable de handicap dont l'état justifie une orientation de longue durée dans un établissement spécialisé.

Ces adultes présentent une déficience intellectuelle avec troubles mentaux et souffrances psychiques.

L'association gère également des dispositifs à destination de personnes présentant des troubles autistiques en partenariat avec l'association des « Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire ».

L'ensemble de ces établissements et dispositifs font l'objet d'autorisations renouvelables.

Établissements	Date autorisation	Mode d'accueil	Nombre de places	Code catégorie (réf. FINESS)	Type de déficience
FV Buxy (Foyer de vie)	4 janvier 2017	Hébergement	52	111	Retard mental profond ou sévère
FV/AJ Buxy (Foyer de vie / Accueil de jour)	9 juillet 2007	Accueil de Jour	6	010	Tous types de déficiences PH/SAI (sans autres indications)
FV Givry (Foyer de vie)	27 janvier 2021	Hébergement	27	117	Déficient intellectuel
FV/AJ Givry (Foyer de vie / Accueil de jour)	4 janvier 2017	Accueil de Jour	11	111	Retard mental profond ou sévère
FV Saint Rémy (Foyer de vie)	4 janvier 2017	Hébergement	48	111	Retard mental profond ou sévère
FV/AJ Saint Rémy (Foyer de vie / Accueil de jour)	4 janvier 2017	Accueil de Jour	8	010	Tous types de déficiences PH/SAI (sans autres indications)
FAM Sennecey (3 sections, 59 places) (Foyer d'accueil médicalisé)	3 août 2010	Hébergement	38	500	Polyhandicap
		Hébergement	2	010	Tous types de déficiences PH/SAI (sans autres indications)
		Accueil de Jour	7	010	Tous types de déficiences PH/SAI (sans autres indications)
		Hébergement	9	437	Adultes autistes
		Accueil de Jour	3	437	Adultes autistes
Siège	18 mai 2020				

- **EMA-DATSA** (Dispositif d'appui pour personnes avec troubles du spectre de l'autisme)
- **PCPE/TSA** (Pôle de compétences et de prestations externalisées pour des personnes présentant des troubles du spectre autistique)

Ces deux services sont gérés en partenariat avec « les Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire » **8**

2. L'Association ADFAAH

Article 2. des Statuts

L'association a pour objet à l'exclusion de tout but lucratif, soit directement, soit en coopération avec d'autres organismes :

- La création et la gestion d'établissements destinés à l'accueil des adultes déficients intellectuels, avec ou sans troubles associés, afin de leur permettre, par un accompagnement éducatif et social approprié, de conserver, voire de développer leurs capacités à vivre leur différence et de les intégrer au maximum au sein de la société.
- La création et la gestion de services destinés à compléter, par une aide matérielle, technique ou juridique, l'accompagnement de ces personnes.
- Toute action d'information, de recherche et d'aide aux familles concernant les problèmes posés par les personnes en situation de handicap /"

”

Par son appellation, l'ADFAAH peut intervenir sur la totalité du territoire de Saône et Loire. Dans les faits, son action se situe au Nord du département dans les communes de Givry, Buxy, Saint Rémy et Sennecey le Grand.

Un peu d'histoire...

L'évolution politique de l'association a été constante. Dans les années soixante-dix, l'absence ou l'insuffisance de dispositions législatives proposaient deux réponses aussi insatisfaisantes l'une que l'autre aux populations aujourd'hui accompagnées par l'ADFAAH : rester dans la famille sans aucun soutien extérieur ou séjourner dans un hôpital psychiatrique. C'est à ce moment-là que l'ADFAAH s'est déterminée en faveur d'un «travail occupationnel ».

Années 70 - 80

ont été pour l'association celles de l'installation de plusieurs établissements, d'une réorganisation administrative, de la professionnalisation de la fonction cadre.

Années 80 - 90

ont vu l'association se développer et questionner son modèle pour dégager de nouvelles priorités :

- Proposer des accueils à vie mais être capable de les faire évoluer sous d'autres formes en fonction de l'évolution des besoins de la personne
- Évoluer de l'occupationnel vers un programme d'activités de jour
- Mettre en place des projets individualisés
- Construire un environnement institutionnel qui respecte la dignité de la personne, son intimité, ses relations affectives et sa capacité à s'autonomiser
- Faire en sorte que cet environnement soit en capacité de s'adapter à l'évolution des besoins de la personne

Années 90

Le questionnement de l'association portant sur le vieillissement des résidents date du début des années 90. Il a été accompagné par Hélène Reboul, Psychologue, fondatrice de l'enseignement en gérontologie à l'université de Lyon 2. Ce questionnement a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'organisation des foyers, création d'unité de vie à rythmes différenciés, promotion de solutions de retraites adaptées.

Années 2000

Depuis le début des années 2000 l'association a poursuivi son développement et a connu comme beaucoup un mouvement d'hétérogénéisation de sa population mêlant déficience intellectuelle et troubles du comportement et/ou de la personnalité.

2009

L'association obtient l'autorisation de création d'un siège social. Celui-ci se trouve à Saint-Rémy. Ces dernières années des services destinés à l'accompagnement de personnes autistes ont vu le jour, propres à l'association ou en partenariat avec d'autres structures. L'ouverture de ces services a étendu le champ de compétences de l'association.

Sur le plan structurel **un premier foyer de vie** accueillant seulement des hommes à Givry a été créé en 1970. L'association a ensuite ouvert **un second foyer de vie** accueillant exclusivement des femmes en 1973 à Buxy. Rapidement, les deux établissements sont devenus mixtes.

Avec les demandes de plus en plus nombreuses, l'association a ouvert **un troisième établissement** à la Charmée le 12 novembre 1980, qui sera remplacé par le foyer Arcadie à Saint-Rémy dans lequel résidents et professionnels se sont installés le 19 décembre 1995. Au-delà des prestations proposées par ces trois établissements, de nombreux résidents avaient besoin d'un type d'accueil plus médicalisé.

L'association ouvre donc un **4ème établissement** à Sennecey-le-Grand qui se distingue par son nombre d'infirmières plus important et pratiquement 50% du personnel en fonction d'aide-soignant.

Nos valeurs, nos missions

**L'association défend des valeurs fortes.
Les partager nécessite d'être d'accord sur la
définition du mot.**

Les valeurs humaines sont celles qui muent les êtres humains les uns vers les autres dans la réciprocité.

Elles comprennent le respect, l'acceptation, la considération, l'appréciation, l'écoute attentive, l'ouverture, l'accueil, la bienveillance, l'empathie, l'affection, l'amour et la fraternité.

Elles nous permettent de développer des compétences psychosociales et émotionnelles (respect, considération, bienveillance, empathie, esprit d'ouverture et d'accueil).

C'est à partir de ces valeurs humaines qu'il devient possible de mettre en pratique des valeurs éthiques, telles que la justice, l'intégrité, le refus de la violence... ceci même en situation de crise.



Les valeurs humaines véhiculent un élan affectif positif qui renforce le côté rationnel des valeurs morales. Elles servent comme outil de régulation des relations humaines personnelles lorsque les tensions montent ce qui ne manque pas d'être le cas dans une institution.

Dans son précédent projet, l'ADFAAH affichait 4 valeurs

- Le respect de la dignité et de l'identité des personnes
- Le respect de l'intimité
- Le respect de l'affectivité
- Le développement de la capacité à s'autonomiser

Lors de l'enquête mise en place pour le nouveau projet, les participants se sont exprimés sur le respect de ces valeurs.

Les notes sont comprises entre **7,1 et 7,8 / 10** (10 correspondant à la note maximale de respect et de mise en oeuvre des valeurs).

Les valeurs de **Respect de l'intimité et Respect de la dignité** sont évaluées à 7,8, puis 7,5 pour le **Respect de l'affectivité** et enfin 7,1 pour le **Développement de la capacité à s'autonomiser**.

Pour les administrateurs de l'association porteurs du projet, ces résultats montrent la nécessité d'affirmer les valeurs de l'ADFAAH et leurs traductions en faits opérationnels dans l'animation des projets d'établissements et la posture des encadrants tant bénévoles que professionnels.

Le travail réalisé collectivement a permis à l'association de retenir les valeurs suivantes :

- **L'attention portée aux personnes accompagnées**
- **Le respect de la dignité, de l'identité et de l'intimité des personnes**
- **L'aide à apporter à la personne dans sa recherche d'autonomie**
- **La volonté d'être attentif aux besoins de la personne et à leurs évolutions**
- **La transparence dans la gestion et les prises de décisions de l'association**
- **L'innovation et la diversification des réponses**
- **L'amélioration continue de la qualité des prestations**
- **Le soutien aux professionnels afin d'améliorer de manière continue la qualité de l'accompagnement**

Nos missions

- Accompagner et protéger les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie d'adulte et dans leur vieillissement ;
- Apporter des réponses matérielles, techniques ou juridiques aux besoins des personnes accompagnées, si besoin en créant les services nécessaires ;
- Créer et gérer les établissements et services destinés à l'accueil d'adultes déficients intellectuels, avec ou sans troubles associés afin de répondre à un besoin croissant ;
- S'appuyer sur les capacités des personnes plutôt que sur les incapacités pour proposer un projet personnalisé d'accompagnement qui apporte un regard dynamique sur la personne ;
- Proposer un « chez-soi » personnalisé qui permette une intimité, dans la sécurité et la proximité ;
- Informer et aider les familles dans leurs questions et difficultés relatives à l'accompagnement de leurs proches, les soutenir et les aider ;
- Favoriser les coopérations ou les rapprochements avec d'autres associations et développer des partenariats dans l'intérêt des personnes accompagnées ;
- Dans la mesure où une réponse inclusive correspond aux besoins et aux attentes de la personne, la faciliter.

Les personnes que nous accompagnons

Déficience intellectuelle et troubles de la personnalité sont les deux éléments qui caractérisent les personnes accompagnées par les professionnels de l'ADFAAH.

L'entremêlement des deux rend cet accompagnement complexe et suppose que chacun ait une vision minimum de ce que sont ces deux éléments.



Ce sont aujourd'hui 210 personnes accompagnées par près de 200 professionnels.

Parler de déficience intellectuelle

Pour parler de déficience intellectuelle il faut parler d'état de réduction notable du fonctionnement intellectuel d'une personne, de retard mental. Celui-ci se caractérise par un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne, associé à des limitations dans au moins deux domaines du fonctionnement adaptatif : communication, soins personnels, compétences domestiques, habiletés sociales, utilisation des ressources communautaires, autonomie, santé et sécurité, aptitudes scolaires fonctionnelles, loisirs et travail.

Parler de troubles de la personnalité

Parler de troubles de la personnalité amène à inscrire la personne dans le champ de la maladie mentale, expression d'une pathologie et non plus d'un déficit d'efficience comme c'est le cas dans le champ du retard mental. Dans les établissements de l'association les deux éléments se conjuguent souvent rendant plus compliqué l'accompagnement et nécessitant de la part des professionnels des capacités importantes d'adaptations, d'innovation et de bienveillance.

On ne peut parler de retard mental sans aborder la question de l'intelligence, puisque cette déficience se définit par une altération de l'intelligence, ce qui ne veut pas dire que les personnes en sont dépourvues. L'intelligence est l'ensemble des fonctions mentales mobilisées pour l'analyse, la compréhension, l'organisation du monde réel. C'est la capacité à saisir le réel et s'y adapter. On voit bien comment dans la vie des personnes seules ou en collectif cette difficulté à saisir le réel et à s'y adapter peut présenter des difficultés.

Si le retard mental se caractérise par des déficits des fonctions intellectuelles et des limitations des comportements adaptatifs apparus au cours du développement amenant au handicap mental du fait de l'interaction entre la personne et l'environnement, les troubles de la personnalité s'expriment dans :

- Une véritable difficulté - voire une incapacité - à prendre soin de soi ;
- Une difficulté - voire une impossibilité - à établir des relations durables avec l'autre ;
- Des difficultés à se former et à assurer une activité dans la durée ;
- Des difficultés à se maintenir dans un logement dans le respect des règles de la vie sociale et à organiser ou participer aux loisirs.

On voit bien comment la conjugaison des deux éléments, retard mental et troubles de la personnalité peut être complexe.

Dans les établissements de l'ADFAAH, ceux-ci se conjuguent souvent, rendant plus compliqué l'accompagnement des personnes.

C'est cette complexité que l'association, dans son projet 2023 / 2027, veut prendre en considération en accompagnant au mieux la formation et l'engagement des professionnels.

La question du vieillissement des personnes accompagnées

Bien vieillir, ce pourrait être :

« savoir s'adapter aux effets de l'âge, tout en prenant soin de sa santé, réussir à conserver sa dignité humaine dans un corps amoindri, faire le deuil des pertes affectives qui frappent chacun et en même temps tout faire pour conserver des liens familiaux, amicaux et sociaux. »

- Le vieillissement des populations dans le monde occidental est une question bien plus large que le vieillissement des personnes handicapées. C'est une question qui touche toutes les couches de la population quel que soit leur état ou leur situation.
- Pour exemple, la part des personnes âgées de 65 ans et plus en France était de 15% en 2015 et devrait être de 29% en 2050, soit 19 millions de personnes. Dans le même temps la population générale n'augmentera que de 9%.
- La nécessaire adaptation de nos sociétés au vieillissement ne touchera donc pas que la population porteuse d'un handicap. Les problèmes apparaissent lorsque l'on compare les deux problématiques de la population générale et des personnes présentant entre autres une déficience intellectuelle.
- Généralement, en vieillissant, les personnes sont très occupées, s'impliquent dans des associations, développent des pratiques culturelles ou culturelles, occupent une partie de leur temps à des activités sportives ou de pleine nature. La gestion du temps est une chose importante chez quelqu'un qui vieillit (il faut savoir que les personnes prenant leur retraite gagnent en moyenne 5 heures par jour sur l'emploi du temps de leur vie passée).
- Les personnes handicapées vieillissent elles aussi en grand nombre et jusqu'à un âge avancé. Mais l'évolution de leur état général et leur capacité d'autonomie ne sont souvent pas similaires à ceux de la population globale. La question des modalités de leur accompagnement se pose.

L'ADFAAH est concernée par ce sujet et va devoir s'adapter, faisant de ce sujet une des orientations de son projet à 5 ans. Elle va devoir réfléchir au fait :

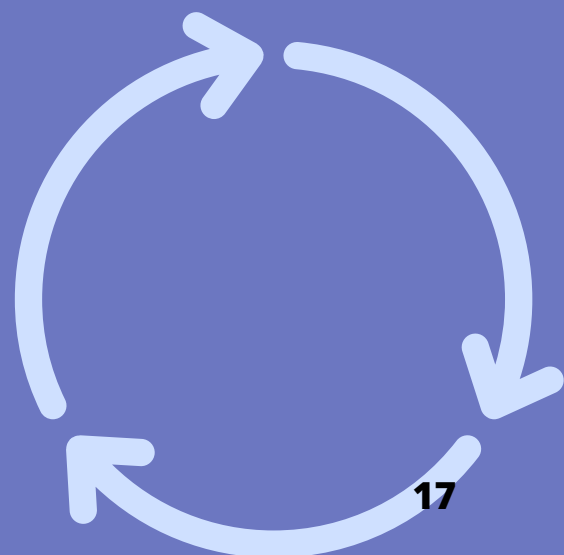
- que le vieillissement des personnes handicapées appelle souvent perte d'autonomie, perte de repères, lassitude pour la vie en collectivité et/ou perte d'intérêt dans les activités.
- que la réalité du temps qui passe, les limites qui demeurent et les nouvelles dépendances qui apparaissent avec l'âge ou la maladie font se substituer aux tentatives éducatives et pédagogiques, un accompagnement, un étayage par les soins, remettant ainsi en cause les **16** équilibres professionnels actuels chez ceux qui les accompagnent.

3. La démarche de révision du projet associatif

Pour réviser son projet et se donner les moyens de la réflexion, l'association a sollicité l'appui d'un cabinet afin de réfléchir puis de formaliser les futures actions qui constitueront des orientations stratégiques pour les cinq ans à venir.

Le cabinet Socrates qui a accompagné le travail de projet est spécialisé dans l'accompagnement des organisations et des professionnels du secteurs sanitaire, social et médico-social dans leurs démarches de progrès. Il promeut et développe une approche éthique et une qualité globale. La démarche qui a été mise en place est une démarche :

- **structurée** (être rationnel et repartir de l'existant)
- **participative** (prendre appui sur les attentes des différents acteurs, personnes accompagnées, familles, salariés, pouvoirs publics, administrateurs)
- **dynamique** (valoriser ce qui fonctionne bien et qui a du sens aux yeux de chacun)
- **synthétique** (produire un document de travail et de communication compréhensible par tous et accessible)



Les étapes clés du projet, avec une organisation de la réflexion sur 6 mois

- **Bilan commun de l'existant**
- **Participation de tous les acteurs par le biais d'une enquête commune et d'une restitution**
- **Réflexion et projection des orientations stratégiques avec le groupe de pilotage**
- **Priorisation des actions et écriture du projet.**

Le travail a été conduit entre mai 2022 et janvier 2023.

Le précédent projet associatif : bilan et perspectives

Les objectifs du projet associatif 2015 / 2020, étaient de / d' :

- **Poursuivre l'activité associative**
- **Améliorer l'efficacité administrative**
- **Rénover les trois foyers de vie et créer des locaux pour le siège social**
- **Adapter les établissements à des publics spécifiques**
- **Adapter les services d'accueil de jour à la demande**
- **Agrandir le foyer d'accueil médicalisé**
- **Réfléchir à un rapprochement associatif**

Réalisés en tout ou partie, en cours de réalisation pour certains (gros travaux), ces objectifs ont permis à l'association d'avancer dans sa démarche d'accompagnement en adaptant son action aux évolutions législatives et réglementaires en cours.

L'échéance de cinq ans d'une part, l'arrivée en 2022 d'un nouveau directeur général d'autre part amènent l'association à revisiter son projet.

Dans le nouveau projet, l'affirmation d'une identité forte sur le territoire, une réflexion sur la place des familles, une organisation plus axée dans une perspective de parcours, un rapprochement avec l'association AMEC dans une perspective de complémentarité et d'enrichissement de l'offre sont envisagés.

L'enquête transversale

• Objectifs et modalités

Les objectifs de l'enquête proposée aux différents acteurs de l'association étaient de :

- Connaître le point de vue et les attentes des parties prenantes de l'association (usagers, familles, administrateurs, professionnels)
- Engager une démarche participative et favoriser l'expression de tous
- Rendre accessible à tous, les valeurs et les missions de l'association, et leur déclinaison dans les établissements et services
- Mettre en forme les objectifs que se donne l'association pour répondre, durant les années à venir, à l'évolution des besoins et attentes des personnes accueillies

L'enquête proposée a été envoyée à 559 personnes (174 usagers, 200 salariés, 167 familles et 18 administrateurs). Le taux de réponse (32%) est considéré comme représentatif, toutes les catégories de personnes interviewées ayant répondu (14% des usagers, 40% des salariés, 37% des familles et 67% des administrateurs).



Cette enquête a permis de recueillir le point de vue de chacun sur les thèmes suivants :

- Les valeurs défendues par l'association
- L'organisation et le fonctionnement de l'association
- Les missions de l'association
- Le sens des actions menées et la vocation de l'association
- La qualité des prestations
- Le respect des droits des personnes
- Les projets d'avenir de l'association
- L'image que chacun a de l'association, la satisfaction et la fierté d'y vivre et/ou de participer à son action

L'analyse des résultats a été menée en deux axes, **par types d'acteurs** ayant participé d'une part, et quand la question s'y prêtait **par établissement d'appartenance** d'autre part.

L'objectif était double : mesurer des indices de satisfaction mais également savoir sur certains thèmes ce qui faisait consensus et ce qui ne le faisait pas. **La finalité** était de dégager des pistes de travail pour les années à venir en matière de satisfaction des personnes, qualité des prestations, réponses à la commande publique. **Les résultats complets** de l'enquête ne peuvent être développés dans le projet associatif mais resteront annexés à celui-ci. Quelques éléments de synthèse peuvent par contre être rapportés dans le nouveau projet et être un instantané des avis sur la mise en œuvre du précédent projet aux yeux des différents acteurs de l'association.



Témoignages

Plus de choix dans les repas. Plus d'animations en groupes avec les autres bâtiments et autres foyers.

Un résident

Les personnels sont très engagés, mais ils manquent de moyens.

Une famille

Développer des outils de communication afin de permettre aux résidents de choisir, accepter, refuser.

Un professionnel

Le monde du handicap fait malheureusement toujours peur, alors oui il faut continuer à partager avec le monde extérieur, développer des échanges, ça s'appelle l'inclusion !

Un administrateur



L'enquête transversale

• Résultats synthétiques (1/2)

68% des participants ont jugé qu'une enquête participative pour réfléchir à la mise à jour du projet associatif était motivante, innovante, permettait de réfléchir ensemble et d'avoir des échanges.

Parmi les valeurs qui étaient proposées, celles qui doivent le plus retenir l'attention aux fins d'améliorations sont :

- L'attention aux personnes (26% des votants)
- L'autonomie des personnes (24% des votants)
- Le professionnalisme à travers la qualité et l'efficacité des actions (20% des votants)
- L'innovation et l'initiative (19% des votants)
- La transparence (16% des votants)
- Le respect de la dignité (16% des votants)

Parmi un ensemble d'actions proposées comme représentant le plus l'idée que l'on peut se faire de l'ADFAAH pour accompagner les personnes, trois dimensions ressortent :

- Un lieu d'activités ludiques
- Un lieu de soins
- Un lieu d'autonomie

Il est à noter dans cette dimension que seulement 14% des familles et 21% de professionnels voient les établissements et services comme au service de l'inclusion.

Le questionnement sur les missions a donné au comité de pilotage des enseignements intéressants, du fait de l'écart constaté entre les missions identifiées dans le précédent projet associatif et la perception de leur niveau de réalisation par les personnes interrogées.

Perception du niveau de réalisation des missions annoncées dans le précédent projet par les personnes interrogées	Notes / 10
Créer et gérer les établissements et services destinés à l'accueil d'adultes déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	7,8
Créer et gérer les services destinés à compléter par une aide matérielle, technique ou juridique, l'accompagnement de ces personnes	6,8
Favoriser la participation des personnes accompagnées, développer leur citoyenneté	6,8
Informier et aider les familles dans leurs questions et difficultés relatives à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ; les soutenir et les aider	6,8
Garantir une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations	6,7
Mieux accompagner le vieillissement des personnes	6,6
Favoriser les liens entre les professionnels et les familles	6,5
Favoriser les coopérations avec d'autres associations et développer les partenariats	6,4

(10 = très satisfait / missions totalement réalisées)

• Résultats synthétiques (2/2)

La perception de la qualité des prestations est également source d'enseignement pour le projet 2023 / 2027. La question portait sur le degré de satisfaction quant à la qualité des prestations proposées par les établissements de l'ADFAAH.

Satisfaction quant à la qualité des prestations (10 = très satisfait)	Notes / 10
Les soins	7,7
L'hébergement	7,4
Les repas	5,5
Les locaux	6,8
Les équipements / le matériel	7,1
Les animations	7
Les relations entre les professionnels et les familles	7
Les relations avec l'association	5,9
La socialisation / L'ouverture vers l'extérieur	6,5

Les réponses aux questions portant sur la mise en œuvre ou le respect des droits fondamentaux de la personne nous intéressent également car elles font apparaître des marges de progrès certaines dans la qualité de l'accompagnement.

La mise en œuvre ou le respect des droits fondamentaux de la personne (10 = très satisfait)	Notes / 10
Respect de la dignité et de l'intimité	8,9
Droit à la pratique religieuse	6,2
Droit à la reconnaissance de sa citoyenneté	4,7
Droit d'être soutenu (sentiment et émotion)	7,9
Droit à l'autonomie	8,5
Droit d'être protégé, en sécurité, avec des prestations de qualité	7,8
Droit au respect des relations avec la famille	8
Droit de changer de projet, de dire non	7,2
Droit de choisir et de participer	7,3
Droit d'avoir des informations	6,2
Droit à un accompagnement personnalisé et adapté	7,8
Droit au respect des différences, non-discrimination	8,5

4. Les principaux acteurs, leurs attentes, leurs visions

L'association est présidée par Monsieur Joël Collin. C'est une association qui possède dans son conseil d'administration des parents et des amis.

Le souhait est de favoriser l'implication et la participation des administrateurs en ouvrant le recrutement hors du seul champ des familles et en recherchant la collaboration de ceux qui disposent de fortes compétences techniques qu'ils sont prêts à mettre à disposition d'un projet social et humain.

L'objectif est de structurer une gouvernance à la hauteur des orientations stratégiques retenues et de leur intégration dans le cadre des politiques publiques .



L'association souhaite...

Être un interlocuteur reconnu pour sa compétence par les pouvoirs publics et assurer au mieux son rôle d'employeur en cherchant à améliorer les conditions de vie au travail, le niveau de qualification et de rémunération des salariés, et en réfléchissant à l'évolution du périmètre d'accompagnement des usagers.

En ce sens elle travaille à un projet de fusion avec l'association médico éducative Chalonnaise (AMEC).

L'association a le souhait de défendre l'image que les acteurs qui la composent ont d'elle, l'autonomie et le soin, le bien-être et l'activité physique, l'inclusion maîtrisée.

Être à la hauteur des enjeux

Le rôle des administrateurs bénévoles

Les administrateurs bénévoles de l'association, outre d'être présents lors des réunions de bureau ou du conseil d'administration, animent ou participent à diverses commissions mises en œuvre en fonction des besoins (bâtiments, recrutements, loisirs, etc ...). Ces commissions sont des outils partagés entre le conseil d'administration, le siège et les établissements et services.

Une fusion en perspective avec AMEC

Créée en 1959 L'association médico éducative Chalonnaise (AMEC) intervient sur le territoire de Chalon et ses environs. C'est une association organisée en différents pôles (enfance avec un IME, un pôle travail avec un ESAT, un pôle hébergement et service avec un foyer d'hébergement pour travailleur d'ESAT, un accueil de jour et un SAVS).

L'AMEC se donne pour missions :

- D'accueillir, accompagner la personne en situation de handicap mental au sein de ses établissements ;
- De favoriser son autonomie ;
- D'optimiser ses compétences psychosociales et professionnelles ;
- De favoriser son intégration dans la société pour son épanouissement personnel et de défendre ses intérêts et ceux de sa famille ;
- D'accompagner les familles dans leur rôle éducatif et leur vécu de la situation ;
- De fédérer les familles autour du projet de l'association.

L'AMEC est tournée vers l'inclusion dans toutes ses dimensions, éducation, scolarité, apprentissage professionnel d'une part, hébergement et accompagnement à la vie sociale et prise en compte du vieillissement d'autre part.

Le rapprochement entre l'ADFAAH et l'AMEC

Le rapprochement entre l'ADFAAH et l'AMEC a déjà été envisagé par les deux associations. Un travail est en cours pour en étudier les conditions.

Des questions se posent :

- Quel type de fusion : fusion création, fusion absorption ?
- Quelle est la plus-value réelle de ce type d'opération pour les personnes accompagnées ?

Dans l'absolu les moyens mis en œuvre par les deux associations se complètent assez bien et militent pour un rapprochement qui permettrait de faciliter la mise en place de parcours et de plateformes de service.

L'ADFAAH est malgré tout vigilante à protéger un savoir-faire dans l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées qui ne travaillent pas mais dont l'accompagnement nécessite une culture professionnelle spécifique assez différente de l'accompagnement par le travail ou la scolarisation.

Un échéancier de réunions a été mis en place qui court de novembre 2022 à mars 2025 afin d'aborder les différentes thématiques, les choix à faire et les problèmes à résoudre. **L'ADFAAH a intégré dans son projet associatif l'hypothèse de cette fusion.** Elle veillera à associer les personnes accompagnées et leurs familles ainsi que les professionnels à cette démarche, persuadée qu'un processus d'acculturation progressif est nécessaire dans ce type de projet si l'on veut que celui-ci soit correctement abouti.



Gouvernance de l'association et dirigeance des établissements

Gouvernance

Statutairement le conseil d'administration de l'association peut avoir jusqu'à **27 membres** (15 au minimum) comprenant :

- Des membres de droit (les maires des communes où sont implantés les établissements) ;
- Des membres actifs (12 au maximum) ;
- Des membres adhérents (membres de la famille des personnes accompagnées à raison de deux représentants maximum par établissement).

Il nomme le directeur général à qui il délègue un certain nombre de pouvoirs ainsi que les directeurs des établissements et directeurs adjoints.

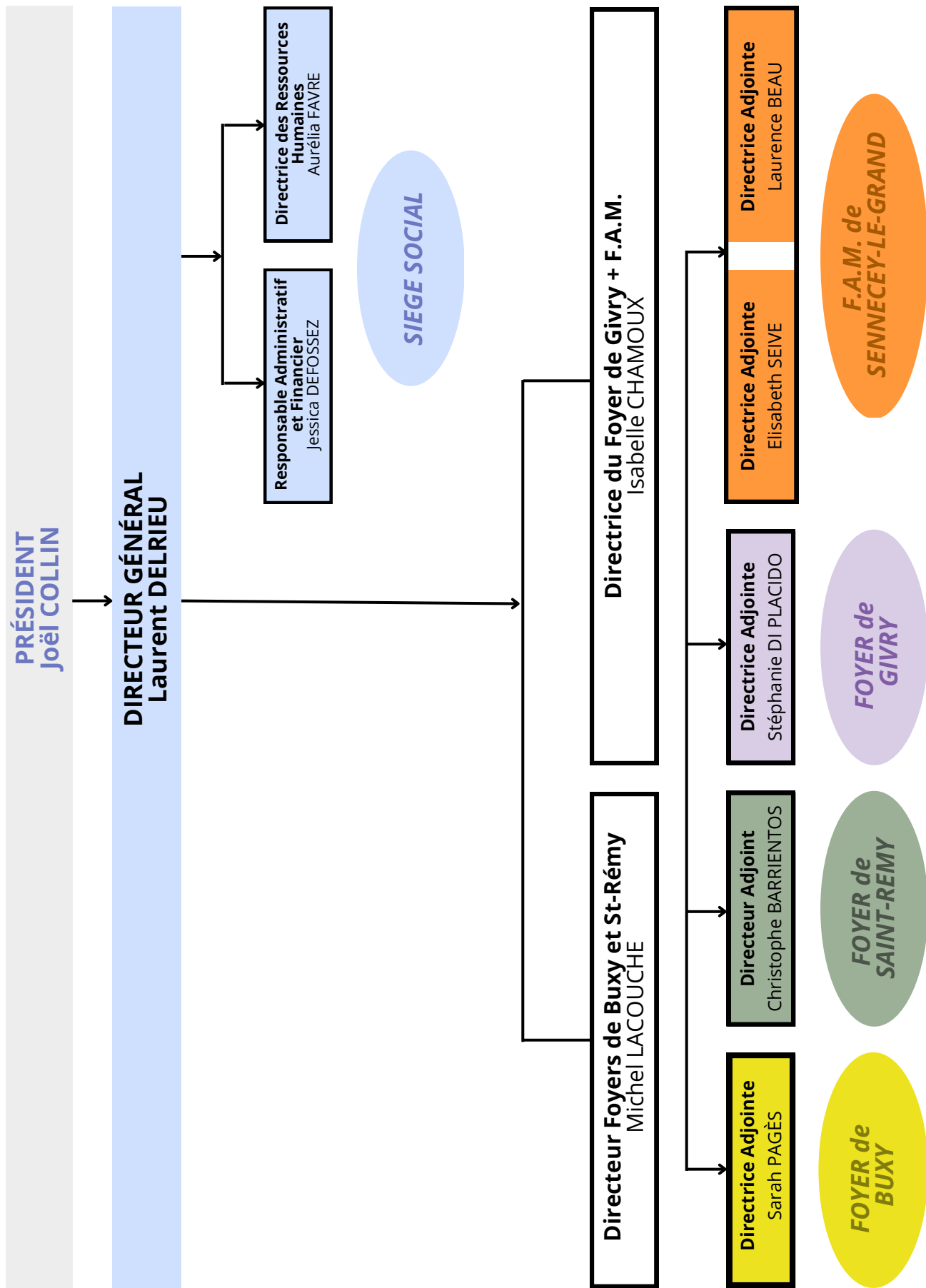
Un bureau est élu au sein du conseil d'administration d'au maximum 9 membres.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle entend les rapports sur la gestion de l'association par le conseil d'administration et vote les différents rapports.

Direction générale et direction des établissements.

- A ce jour la structure de direction de l'association se compose d'un directeur général, deux directeurs d'établissements et cinq directeurs adjoints.
- Le directeur général reçoit ses pouvoirs du président qui le nomme dans le cadre d'une délégation engageant sa responsabilité civile et pénale.
- Il est garant des conditions d'hygiène et de sécurité et des bonnes conditions de travail, de la gestion du personnel de l'embauche à la rupture du contrat de travail, des rapports avec les institutions représentatives du personnel, de l'ensemble des éléments comptables et de gestion financière, de l'accueil des usagers et des familles et de la représentation de l'association auprès de l'ensemble des pouvoirs publics. Il rend compte au président.
- Il peut sub-déléguer une partie de ses pouvoirs aux directeurs des établissements après accord du président dans les domaines tels que l'hygiène et la sécurité, le droit du travail, l'exécution budgétaire, la mise en œuvre des lois et règlements rénovant l'action médico-sociale, la gestion de l'activité commerciale.
- Au quotidien le directeur général a le souci de mettre en application les orientations stratégiques du projet associatif et leurs traductions dans l'écriture et la mise en œuvre des projets d'établissements.

Organigramme



5. Le cadre de référence du projet associatif

- ➔ • **LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE.**
Comme tous les opérateurs du secteur médico-social, l'ADFAAH inscrit son action au sein d'un périmètre législatif et réglementaire.

Dans le travail de réflexion mené autour du projet, c'est l'esprit des lois de 2002 (émergence de la personne et de ses droits) et 2005 (inclusion et compensation), celui du rapport Piveteau de 2015 (notions de parcours, de trajectoire personnalisées et de dispositifs), les positions de l'OMS sur l'inclusion, qui ont le plus retenu l'attention. Sans renier la vision inclusive de l'accompagnement des personnes et en entendant les évolutions nécessaires dans les modalités de l'accompagnement et le respect des droits, l'ADFAAH s'interroge sur les outils à mettre en œuvre .

Dans ce travail de réflexion, les membres du comité de pilotage ont bien perçu que nous vivions une période de transformation des enjeux dans le monde médico-social et que des réponses devaient être apportées aux demandes des personnes concernées ou de leurs familles. Deux points ont retenu leur attention, la mutation de l'attente des personnes en tant que citoyen et la dimension de la personnalisation.



La mutation de l'attente des personnes

Cette mutation renvoie à :

- L'émergence de la notion de personne dans le champ médico-social, le fait d'être une personne citoyenne porteuse de droit, la place de la parole de celle-ci dans l'institution associative.
- La nécessité de construire le projet de la personne avec elle en s'appuyant sur :
 - Ses aspirations
 - Ses attentes
 - Ses espérances
- L'idée de la citoyenneté quel que soit le niveau et l'efficacité de la personne.
- L'idée du professionnel / citoyen, professionnel par le lien de subordination qui le lie à l'association, citoyen par des obligations déontologiques qui lui demandent de situer son action par rapport à la commande publique.

La dimension de la personnalisation

Il s'agit :

- D'arriver à l'élaboration d'une réponse personnalisée et formalisée (le projet de la personne).
- D'approfondir les fonctions des intervenants, professionnels et aidants familiaux, pour faciliter leur adhésion au projet de la personne.

Ce sont ces deux dimensions que l'association souhaite pouvoir aborder dans la mise en œuvre de son nouveau projet.

• LE CADRE TERRITORIAL

De par ses statuts l'ADFAAH peut agir sur un périmètre départemental.

A ce jour, celui-ci est plus restreint et s'étend au Nord de la Saône et Loire sur les communes de Chalon sur Saône, Saint Rémy, Buxy, Givry et Sennecey le Grand.

L'association gère des établissements principalement financés par l'aide sociale départementale. Elle a également des activités financées par l'assurance maladie sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS).

Son action, sous le contrôle du département et de l'ARS, s'inscrit dans les orientations du schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016 / 2018 dont la validité a été prolongée, et du schéma régional de santé 2023 / 2028 élément du projet régional de santé Bourgogne / Franche Comté 2018 / 2028.

Le schéma régional de santé Bourgogne / Franche Comté



Le schéma expose la volonté de mettre en place une notion de parcours reposant sur les constats des différents rapports publiés ces dernières années et portant sur le champ du handicap :

- rapport « Zéro sans solution » de Denis PIVETEAU
- rapport mondial sur le handicap
- rapport de Pascal JACOB
- rapport de Vaincre l'Autisme
- rapport de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

Ainsi les commissions dites « **situations critiques** » ont été mises en œuvre dans chaque département dans les suites du rapport « Zéro sans solution » réalisé par Denis PIVETEAU. L'ambition inscrite dans le schéma est de pouvoir faire adhérer l'ensemble des départements à la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » qui repose sur 4 axes complémentaires :

- **Axe 1** : la mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH
- **Axe 2** : le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous
- **Axe 3** : la création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
- **Axe 4** : l'accompagnement au changement des pratiques

L'objectif est que tous les acteurs s'organisent et se coordonnent pour construire avec les personnes ou leurs familles des réponses à leurs besoins, quelle que soit la complexité ou la gravité de leur situation.

Suite à un diagnostic régional, réalisé en 2015, sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, les constats régionaux rejoignent les constats nationaux :

- Un accès difficile aux soins de 1er recours
- Une coordination non optimale des acteurs du suivi (médico-social/sanitaire/ acteurs du domicile)
- Un environnement des urgences peu adapté
- Un manque de sensibilisation et de formation des professionnels de santé
- Un manque d'innovation dans l'accès aux soins
- Un manque de partage des initiatives existantes

Dans ce schéma, l'association est particulièrement concernée par ces objectifs généraux :

- **Objectif général n°2** : Assurer un accompagnement individuel, adapté et coordonné de la personne en situation de handicap dans le cadre de la démarche "Réponse accompagnée pour tous"
- **Objectif général n°3** : Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes
- **Objectif général n°4** : Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap
- **Objectif général n°6** : Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap et la fin de vie
- **Objectif général n°8** : Former et accompagner au changement les professionnels

Le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap



Ce schéma met l'accent sur :

- Un accompagnement global et individualisé de la personne en écho à son projet de vie
- Une prise en charge de qualité par des équipes pluridisciplinaires
- Un développement d'une offre accrue de services à destination des personnes souhaitant rester à leur domicile.

Plus spécifiquement il traite dans sa partie diagnostic de l'offre d'hébergement pour adultes en situation de handicap non travailleurs et de la nécessité de faire porter son effort sur la médicalisation de places au regard des évolutions de la population concernée.

Les points clés à retenir concernant les personnes adultes handicapées portent sur l'accompagnement du vieillissement avec des moyens adaptés, la nécessaire prise en compte des troubles psychiques et celle des troubles du comportement de plus en plus fréquent en institution consubstantiel à la politique de maintien à domicile.

Parmi les actions inscrites au schéma, il semble que l'association soit plus particulièrement concernée par :

- **Action 4** : Améliorer le repérage des situations de fragilité et promouvoir la bientraitance à domicile et en établissement
- **Action 6** : Accompagner l'évolution des pratiques et favoriser les compétences des professionnels
- **Action 7** : Mobiliser les acteurs autour des préconisations de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » et notamment du dispositif d'orientation permanent
- **Action 10** : Faciliter les passerelles entre établissements et services sociaux et médico sociaux
- **Action 13** : Accompagner les besoins de médicalisation des structures accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Au regard des deux schémas, schéma départemental et schéma régional de santé, l'association souhaite inscrire son action dans les années à venir dans les orientations de recomposition de l'offre médico-sociale sur le département en développant une vision inclusive de l'accompagnement des personnes tout en assurant leur protection et une posture bientraitante que nécessite leur niveau de dépendance.

L'association a, pour la période 2023 / 2027 le souci d'inscrire son action dans ses différents objectifs en cherchant à participer aux différents groupes de travail et appel à projet concernant ces questions.

6. Le projet politique de l'association pour 2023 / 2027

Pour les cinq années à venir 2023 / 2027 l'association a arrêté six orientations stratégiques prenant en compte les thèmes suivants :

1. La vie associative
2. Les personnes handicapées et les modalités de leurs accompagnements
3. Le management et la gestion des ressources humaines
4. L'avenir et le développement
5. La dimension éthique
6. La gouvernance



Lien entre précédent projet et nouveau projet

Un diagramme circulaire composé de deux flèches bleues qui se rejoignent en un point central, formant un cercle à double sens. Les flèches ont des queues en forme de cercles.

Le projet de l'association 2015 / 2020 s'appuyait sur plusieurs points :

l'amélioration du confort et des conditions d'accueil dans les établissements, le respect de l'intimité de chacun des résidents, une meilleure connaissance des pathologies et des besoins des personnes accompagnées et l'importance donnée à la formation des personnels.

L'enquête mise en place dans le cadre de la réflexion sur le projet 2023 / 2027 a permis de voir que si tous ces objectifs n'avaient pas été remplis, le travail était en cours.

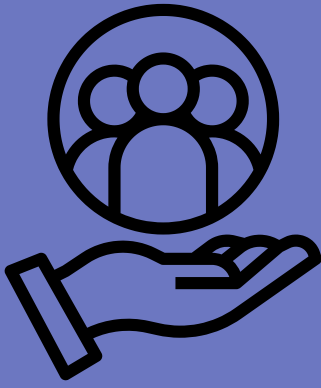
Dans l'esprit de la fusion avec l'AMEC, L'ADFAAH a déjà noué des partenariats avec d'autres acteurs tel que l'EHPAD de Saint Désert et celui de Buxy. Nous l'avons écrit précédemment dans le cadre des services DATSA et PCPE, un partenariat existe avec les Papillons Blancs d'entre Saône et Loire.

Dans un contexte sociétal et législatif en pleine évolution l'association a la volonté de s'adapter, d'adapter ses pratiques tant dans l'accompagnement des personnes que dans la participation au projet des différents acteurs, salariés, partenaires divers, pouvoirs publics.

En 2015, les axes du projet associatif étaient :

- Poursuivre l'activité associative en :
 - *Équilibrant la dimension « mouvement militant » et les impératifs d'une gestion rigoureuse*
 - *Rendant sa communication plus efficace*
 - *Développant l'adhésion à son projet*
 - *Valorisant et développant les compétences de ses administrateurs*
 - *S'engageant dans la mise en œuvre des orientations des politiques publiques et le travail en réseau*
 - *Recherchant et en fidélisant des partenaires*
 - *S'engageant pour des prestations de qualité*
- Améliorer l'efficacité administrative
- Rénover les trois foyers de vie et créer des locaux pour le siège associatif
- Adapter les établissements à des publics spécifiques
- Adapter les services d'accueil de jour à la demande
- Agrandir le FAM de Sennecey le Grand
- Réfléchir à un rapprochement associatif

Ces différents axes de travail ont pour certains été menés à bien, sont en cours de mise en œuvre pour d'autres ou pour des processus plus long nécessitant de la réflexion et de la maturation sont à l'étude.



Orientation stratégique 1.

Impulser de nouvelles dynamiques dans l'accompagnement des personnes et dans la gestion des moyens

Axes de travail

- Réfléchir à la notion de service à la personne en fonction de son âge, son autonomie, sa dépendance
- Prendre en compte la maladie psychique chez certaines personnes et mener une réflexion sur les réponses et les moyens nécessaires à leur accompagnement
- Créer de nouveaux modes d'accueil ou aménager les modes existants (accueil temporaire, accueil à temps partiel, accueil d'urgence)
- Étudier l'évolution au fil du temps (coupe transversale tous les deux ans) des profils des personnes accompagnées à travers différents indicateurs, efficacité, vieillissement, perte d'autonomie, perte de repère...



Orientation stratégique 2.

Prendre en compte l'évolution des orientations des politiques publiques et les besoins et attentes des bénéficiaires

Axes de travail

- Organiser les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de dispositifs* d'accompagnement
- Réfléchir à la possibilité de gérer le parcours** de la personne vers plus d'indépendance institutionnelle. Ceci nécessite une évolution assez majeure des systèmes d'accompagnement pour réunir prévention, soins, suivi médico-social voire social
- Réfléchir en partenariat avec d'autres acteurs du territoire à la création de plateformes de services
- Travailler les problématiques de prévention des situations de maltraitance en institution ou à domicile en affichant comme un incontournable
 - le respect du droit des personnes face à l'administration et aux professionnels
 - la reconnaissance de l'intérêt particulier par rapport à l'intérêt général

* un dispositif est l'ensemble des moyens humains et institutionnels mis en synergie sur un territoire donné pour répondre, le plus possible en temps réel, aux besoins des personnes handicapées de ce territoire

** le parcours s'entend comme l'accompagnement global, structuré et continu des personnes, au plus près de chez elles



Orientation stratégique 3.

Structurer l'engagement RSE (responsabilité sociale des entreprises) de l'association en optimisant la technicité de la direction générale et en installant une GPEC*.

Axes de travail

- **Rendre attractif les métiers qui accompagnent les personnes handicapées et réfléchir aux possibilités de valorisation existantes**
- **Impliquer le CA dans la politique de l'entreprise en matière de gestion du personnel**
- **Chercher comment mettre en adéquation l'évolution des populations (handicap et pathologie) et celle des qualifications du personnel**
- **Réfléchir aux délégations mises en œuvre, à leurs évaluations et à leur respect (DUD)**
- **Diagnostiquer les besoins en formation et réfléchir aux outils et aux financements possibles pour y répondre**

*GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Orientation stratégique 4.

Mettre en adéquation l'évolution de l'outil (mobilier, immobilier) et la réponse aux besoins repérés des bénéficiaires, la fusion étant un axe de cette construction.

Axes de travail

- Réfléchir à l'évolution du cadre bâti en lien avec l'évolution des besoins et les orientations des politiques publiques
- Analyser comment la fusion peut apporter une plus-value à l'accompagnement de la personne et favoriser la diversification des réponses possibles pour les bénéficiaires

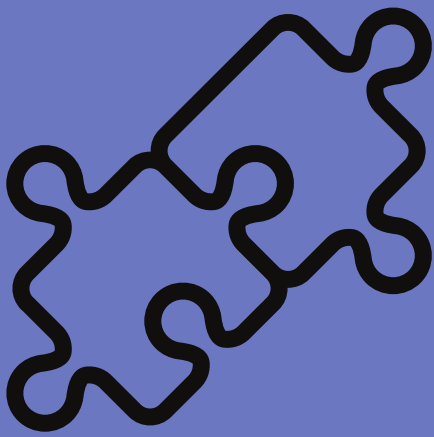


Orientation stratégique 5.

Organiser une réflexion administrateurs, bénéficiaires, salariés, familles sur la prise en compte des droits fondamentaux de la personne, son droit à l'autodétermination

Axes de travail

- **Réflexion à installer sur le droit des personnes, comment le prendre en compte, comment le faire vivre et le faire respecter (en lien avec le comité éthique)**
- **Réflexion sur l'engagement de la responsabilité de chacun face à la contradiction des normes**
- **Introduire une véritable réflexion éthique au niveau associatif et y associer l'ensemble des acteurs (élaboration d'une charte éthique et mise en place d'un comité éthique)**



Orientation stratégique 6.

Associer tous les administrateurs à la mise en œuvre d'une réponse aux besoins et attentes des bénéficiaires par la mise en place de commissions thématiques et d'une participation active à la réflexion sur le processus de fusion

Axes de travail

- **Organiser des commissions thématiques administrateurs, usagers lorsque c'est possible, familles, salariés afin d'établir une veille sur les orientations prises dans l'étude du projet de fusion et la plus-value ou non qu'elle présente pour les bénéficiaires.**
- **Mettre en oeuvre un plan de communication à destination des partenaires, des professionnels et des bénévoles afin :**
 - D'associer chacun au projet de développement de l'ADFAAH
 - De faire connaître au plus grand nombre le travail de l'association et sa place sur le territoire
 - De permettre à tous de suivre la mise en oeuvre du plan d'action décliné à partir du présent projet associatif



ADFAAH
Association départementale des foyers
d'accueil pour adultes handicapés
Projet associatif 2023 / 2027